

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23707 12 mars 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 11 MARS 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'HAITI DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En réponse à votre note SCPC/2/92(1) du 28 janvier 1992 relative à la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité concernant la situation en Somalie, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement haïtien s'engage à appliquer strictement les dispositions de ladite résolution.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Fritz LONGCHAMP